

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 février 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 22<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 11 novembre 2019, à 15 heures

*Présidence* : M<sup>me</sup> Bacher (Vice-Présidente) . . . . . (Autriche)**Sommaire**

Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour  
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M. Bahr Aluloom (Iraq), M<sup>me</sup> Bacher (Autriche), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite) (A/74/13, A/74/307, A/74/332 et A/74/337)**

1. **M. Kakanur** (Inde) dit que sa délégation rend hommage au travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi qu'au soutien des gouvernements hôtes et des donateurs, et appuie le renouvellement du mandat de l'Office pour trois ans.

2. La situation financière de l'UNRWA est catastrophique, mettant en péril la prestation des services de base aux réfugiés de Palestine, notamment en matière d'éducation, de santé et d'aide aux groupes les plus vulnérables. Il est indispensable de restaurer la confiance des donateurs en l'UNRWA puisque ses ressources proviennent principalement de contributions volontaires et de quelques donateurs seulement. À cet égard, l'Inde note avec satisfaction les mesures qu'a prises le Secrétaire général à la suite des allégations de faute portées contre des responsables de l'Office. Elle se félicite de la confirmation par le Secrétaire général que les allégations sur lesquelles une enquête a été ouverte ne sont pas des allégations de fraude ou de détournement de fonds opérationnels versés par des donateurs. L'UNRWA a surmonté de tels déficits de financement par le passé, en prenant des mesures novatrices de collecte de fonds, de sensibilisation et d'économie. Il devrait poursuivre dans ce sens, mais cela pourrait ne pas suffire en 2019.

3. Le Gouvernement indien a porté à cinq millions de dollars des États-Unis sa contribution financière annuelle à l'UNRWA en 2018 et en 2019, montant qu'il entend reconduire en 2020. Dans le cadre des programmes de renforcement des capacités qu'il mène en Palestine, il offre chaque année à 150 Palestiniens la possibilité de participer au programme indien de coopération technique et économique. En outre, le Conseil indien des relations culturelles accorde 100 bourses à des étudiants méritants palestiniens. En 2017, le Gouvernement indien a lancé un programme annuel d'échanges pour la jeunesse avec la Palestine. Dix-sept accords de partenariat indo-palestinien pour le développement ont été conclus dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'informatique, des affaires relatives à la jeunesse, des affaires consulaires, de l'autonomisation des femmes et des médias. De même,

environ 72 millions de dollars d'aide financière et d'assistance aux projets ont été fournis.

4. La Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle essentiel dans la gouvernance de l'Office. La délégation indienne espère que les membres de la Commission consultative augmenteront leurs contributions autant que de besoin pour satisfaire à l'obligation à laquelle ils sont tenus d'avoir contribué à hauteur de 15 millions de dollars au cours des trois années précédentes. En outre, la délégation indienne exhorte les autres donateurs traditionnels à réfléchir à la possibilité d'accroître leurs contributions et les États Membres non donateurs à envisager de verser une contribution, comme témoignage concret de leur indéfectible solidarité à l'égard des réfugiés de Palestine.

5. **M. Sinirlioglu** (Turquie) dit que, par le soutien constant qu'il apporte aux réfugiés de Palestine et malgré les tentatives de remise en cause de son mandat et de ses fonctions, l'UNRWA a toujours fait partie intégrante de la solution à la question palestinienne. Tant que l'occupation illicite continue, les droits inaliénables du peuple palestinien sont constamment menacés et les tentatives unilatérales de redéfinir le statut de réfugié du peuple palestinien se succèdent : il est donc plus essentiel que jamais d'appuyer l'Office sur les plans tant politique que financier.

6. La Turquie, qui assure la présidence de la Commission consultative de l'UNRWA et du groupe de travail chargé d'étudier le financement de ce dernier, a récemment versé 10 millions de dollars à l'Office et travaille d'arrache-pied pour accroître le nombre de donateurs et mobiliser la communauté internationale. Ainsi, le Qatar est devenu membre de ladite commission et un fonds waqf mis en place à la Banque islamique de développement est à présent opérationnel, ce qui aidera à fournir un soutien financier durable à l'Office.

7. Le personnel de l'UNRWA, qui s'emploie dans des conditions très difficiles à aider les Palestiniens à exercer leurs droits fondamentaux, joue un rôle essentiel dans la stabilité de la région. Les débats politiques tendant à le discréditer ne devraient pas être autorisés. Il appartient à la communauté internationale de soutenir l'Office et de proroger son mandat.

8. **M. Elhomosany** (Égypte) dit que la situation dans les Territoires palestiniens occupés continue de se détériorer faute, pour régler la question palestinienne, d'un plan clair qui soit conforme aux résolutions des organes de l'ONU et au processus de paix, en particulier l'Initiative de paix arabe, qui tous soutiennent la création d'un État palestinien sur la base des frontières

du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. Israël se livre toujours à ses pratiques abominables dans les Territoires palestiniens occupés, comme l'expansion des colonies, les démolitions d'habitations, la construction de nouveaux logements destinés aux colons, la séparation de la ville de Jérusalem du territoire arabe environnant, les raids répétés sur le Haram el-Charif et le siège de la bande de Gaza. Tous ces actes aggravent les souffrances des Palestiniens.

9. Dans de telles circonstances, l'UNRWA joue un rôle important car il apporte l'aide nécessaire aux réfugiés de Palestine, allège leurs souffrances et assure la sécurité et la stabilité dans les États qui les accueillent en attendant la réalisation des aspirations des Palestiniens et la création d'un État indépendant. Depuis sa création en 1949, l'Office s'occupe des réfugiés de Palestine dans la région arabe, donnant corps aux nobles valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies et réaffirmées par les instruments relatifs aux droits de l'homme et les résolutions des organes de l'ONU relatives à la question palestinienne.

10. Depuis des décennies, au péril de leur vie, les membres du personnel de l'UNRWA portent secours aux Palestiniens, qui attendent de pouvoir exercer leur droits légitimes à la liberté, à l'indépendance et à la dignité, à l'instar de tous les autres peuples du monde. D'aucuns tentent d'exploiter le contexte actuel pour nuire à la réputation de l'Office, un des plus importants organismes humanitaires des Nations Unies, allant même jusqu'à exiger qu'il soit dissout et que l'on y trouve une alternative parce qu'il serait un obstacle au règlement de la question palestinienne.

11. Les faits récents ont été l'occasion d'améliorer les travaux de l'UNRWA dans l'attente d'une solution à la question palestinienne. Tous les États devraient donc soutenir le renouvellement du mandat de l'Office pour une période de trois ans et recommencer à lui verser leur contribution financière afin qu'il puisse jouer son rôle essentiel, notamment compte tenu des conclusions du rapport d'enquête préliminaire selon lesquelles les fonds de donateurs internationaux n'auraient pas été utilisés à mauvais escient et du fait que les réfugiés seraient les principales victimes d'une suppression de l'aide.

12. **M<sup>me</sup> Siblini** (Liban) dit que sept décennies se sont écoulées depuis la Nakba palestinienne, le déplacement forcé des Palestiniens causé par l'occupation israélienne, faisant des générations de réfugiés privées de leur droit à une vie décente et guidées par la pensée de leur patrie dans leur quête du moindre droit. Chaque nouvelle génération de Palestiniens est déterminée à obtenir le droit sacré au retour.

13. Le personnel de l'UNRWA mérite d'être félicité pour les sacrifices qu'il a consentis pour que l'Office puisse s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et assurer la prestation des services humanitaires et en matière de développement dont ont besoin les plus de cinq millions de réfugiés de Palestine présents en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans les Territoires palestiniens occupés. Le Liban, une des destinations principales des réfugiés de Palestine depuis 1948, accueille depuis le début de 2019 quelque 465 000 réfugiés de Palestine immatriculés, en plus des milliers de personnes ayant fui la crise qui sévit en Syrie. En tant que membre du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, il est bien placé pour connaître l'importance des activités de l'Office et est profondément préoccupé par la crise de financement à laquelle celui-ci fait face. De nouveaux moins-perçus auraient de graves conséquences, notamment la suppression de programmes éducatifs et de programmes sanitaires vitaux.

14. Le Liban demande aux États amis de continuer à soutenir les réfugiés de Palestine et de ne pas les sanctionner en cessant les versements à l'UNRWA à cause de la crise administrative qui secoue actuellement ce dernier. Il se félicite des initiatives qu'ont pris ces États pour pallier les difficultés de financement en question, en particulier les annonces de contributions faites lors de la conférence organisée à cet effet en juin 2019 et lors de la réunion tenue en marge de l'Assemblée générale le 26 septembre suivant. Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée en septembre 2019, le Président de la République libanaise a répété que son gouvernement rejetait catégoriquement toute modification du mandat de l'UNRWA et appelé l'attention sur le fait que l'Office offrirait moins de services s'il percevait moins de fonds, ce dont il fallait se garder.

15. Depuis sa création, en 1949, l'UNRWA accomplit une mission humanitaire fondamentale en fournissant une éducation de base, des soins de santé et des moyens de subsistance à des millions de réfugiés auxquels il assure également une protection sociale. Ce faisant, en attendant une solution politique à la crise des réfugiés, il a permis aux Palestiniens de garder espoir en un droit au retour qui se concrétiserait par une paix globale et durable, la fin de l'occupation israélienne, la création d'un État de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et un juste règlement de la question des réfugiés qui soit conforme à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et à l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth en 2002. S'en prendre à l'UNRWA et, par extension, au droit des réfugiés, revient à nier le droit au retour, un des piliers

de la paix tant recherchée. Le Liban réaffirme son attachement à ce droit et condamne toute action qui affaiblirait le rôle de l'UNRWA.

16. **M<sup>me</sup> Cui Lu** (Chine) dit que l'UNRWA joue depuis longtemps un rôle important dans les secours humanitaires, fournissant aide et protection à plus de cinq millions de réfugiés de Palestine dont il défend les droits et la dignité et s'attache à promouvoir le développement socioéconomique tout en allégeant la charge qui pèse sur les pays hôtes. En outre, par son action, il contribue à promouvoir la paix et la stabilité régionales et à empêcher la propagation du terrorisme et des idéologies extrémistes dans les camps, malgré la grave crise de financement et les problèmes auxquels il doit faire face ces deux dernières années. À cet égard, la délégation chinoise demande à toutes les parties de continuer à fournir un soutien financier suffisant et prévisible à l'UNRWA et d'appuyer la prorogation de son mandat. La Chine a augmenté la contribution annuelle qu'elle verse à l'Office et soutiendra le peuple palestinien par des moyens bilatéraux, notamment des projets de secours humanitaire.

17. Toutes les parties concernées devraient prendre des mesures concrètes pour garantir le fonctionnement normal et sans entrave de l'Office. La question des réfugiés de Palestine ne peut être réglée que si la paix est instaurée entre la Palestine et Israël. À cet égard, la Chine appuie fermement la solution des deux États, qui lui semble la seule solution possible. Conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit demeurer déterminée à œuvrer à une solution globale, juste et durable issue de la négociation, l'objectif ultime étant l'établissement d'un État de Palestine pleinement souverain sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

18. **M<sup>me</sup> Faye** (Sénégal) dit que les réfugiés de Palestine à Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'en Jordanie, au Liban et en Syrie, constituent une communauté diverse dans une région fragmentée, liée par une identité commune qui s'articule autour d'une dépossession partagée et par une situation politique trop longtemps non résolue. Ces réfugiés ont été profondément affectés par les effets des conflits dans la région, aggravés par l'absence de progrès politiques, les annonces controversées relatives au statut de Jérusalem et les pressions exercées sur le financement et les opérations de l'UNRWA. Il en résulte un sentiment accablant de crise existentielle dont des milliers de jeunes porteront à jamais les stigmates. Cette situation résulte, en grande partie, de l'incapacité de la communauté internationale à trouver une solution négociée et pacifique au conflit entre Israël et la

Palestine. Au-delà des condamnations et des déclarations d'intention, le soutien durable de la communauté internationale envers les réfugiés de Palestine en vue de leur développement et de la sauvegarde de leur dignité est le seul gage d'un engagement réel en faveur de ce peuple. Le meilleur réconfort que l'on puisse apporter aux réfugiés de Palestine est de soutenir l'UNRWA.

19. Comme en témoignent les conséquences de la crise financière sans précédent qui a marqué l'ensemble du système de services dans 58 camps environ, les programmes et services humanitaires de l'UNRWA sont indispensables au bien-être, au développement et à la protection des réfugiés de Palestine ainsi qu'à la stabilité de la région. Toute interruption ou suspension des services de l'UNRWA exacerberait de manière considérable la détresse des réfugiés et la situation fragile sur le terrain. Les mesures de réduction des coûts sont la source de profondes préoccupations parmi les réfugiés, aggravant leur sentiment d'être abandonnés par la communauté internationale. Ce sentiment, combiné à une existence précaire et au déni total de leur droit au retour, constitue un terreau fertile à la radicalisation voire à l'extrémisme violent.

20. Le renouvellement du mandat de l'UNRWA contribuera à corriger les conséquences d'une tragédie humaine qui n'a que trop duré. Toutes les délégations devraient continuer d'apporter leur soutien à l'UNRWA par un vote en faveur de toutes les résolutions présentées au titre de l'ordre du jour. Ce serait là le symbole d'un multilatéralisme fort qui ne laisse personne pour compte, au-delà des slogans.

21. **M. Wahib** (Iraq) dit que la crise humanitaire à laquelle les réfugiés de Palestine font face doit être considérée comme une responsabilité internationale partagée jusqu'à ce que l'on trouve une solution juste et permanente à leur situation tragique. L'UNRWA fournit des services dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des secours, de l'infrastructure, de l'amélioration de camps, de l'appui aux communautés, du microcrédit et de l'intervention d'urgence. Faute d'une solution d'envergure à la question des réfugiés de Palestine, l'Assemblée générale a prorogé à plusieurs reprises le mandat de l'Office, la dernière fois jusqu'au 30 juin 2020.

22. L'UNRWA a un grand poids politique et moral en ce qui concerne la question palestinienne et joue un rôle aussi important que le droit au retour en ce qu'il permet à des millions de réfugiés de Palestine d'espérer qu'on leur fera justice, cette justice qui leur a été volée quand ils sont devenus des réfugiés. Du fait de cette importance symbolique, Israël s'est efforcé de

l'éliminer par une série de propositions, notamment en demandant aux États de s'abstenir de payer leur contribution et en proposant que les fonctions de l'Office soient assumées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui s'occupe des questions relatives à tous les réfugiés plutôt qu'aux seuls réfugiés de Palestine. Conscients de l'importance symbolique de l'Office et de son rôle à l'égard d'une question humanitaire cruciale et complexe, les États arabes et les États hôtes ont toujours rejeté de telles propositions. Les travaux de l'UNRWA ne pourront cesser qu'après le retour des réfugiés de Palestine dans leurs foyers d'origine. Plus précisément, la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Office a été créé en 1949, lie le mandat de celui-ci à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale 194 (III) sur le retour des réfugiés de Palestine.

23. Tant qu'une solution juste n'aura pas été trouvée à la question des réfugiés de Palestine, conformément aux résolutions des organes de l'ONU, le mandat de l'UNRWA devrait être prorogé car il s'agit d'une organisation essentielle qui sert des millions de ces réfugiés et contribue à la stabilité de la région. L'Iraq est profondément préoccupé par la détérioration persistante de la situation socioéconomique des réfugiés de Palestine, notamment étant donné la violence, les déplacements forcés, la destruction des habitations, la perte de perspectives économiques et les restrictions inhumaines auxquels ils font face. En outre, les autorités israéliennes se livrent à des massacres et emprisonnent de nombreux Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, et même des humanitaires et des journalistes.

24. Lors de la conférence des donateurs de juin 2019, l'UNRWA a reçu un soutien exceptionnel de la part de nombreux États Membres, et les représentants des États ont convenu du rôle qu'il jouait en tant que garant des droits et de la dignité des réfugiés de Palestine. La communauté internationale doit faire pression sur les autorités israéliennes pour qu'elle mette fin aux violations qu'elles commettent envers le peuple palestinien et respectent les obligations que lui impose le droit international humanitaire, le droit international des réfugiés et les résolutions des organes de l'ONU. En outre, l'Iraq réaffirme que les Palestiniens doivent jouir du droit à la propriété et aux revenus qui en découlent, conformément aux principes d'équité et de justice.

25. **M<sup>me</sup> Furman** (Israël) dit qu'Israël coopère avec l'UNRWA depuis que l'Office a été créé pour fournir des services vitaux aux réfugiés de Palestine et soutenir la stabilité des pays voisins. Jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse assurer par lui-même ces services, la communauté internationale devrait continuer à lui apporter une aide humanitaire. Bien qu'Israël critique

vivement l'UNRWA, il ne souhaite pas empêcher l'assistance au peuple palestinien.

26. Chaque année, les représentants israéliens s'élèvent contre les manquements et les motivations politiques de l'UNRWA et appellent l'attention sur sa corruption. Ils ont averti qu'au lieu de se concentrer sur le secours et l'aide humanitaire, l'Office choisissait de détourner les contributions de donateurs pour promouvoir un programme politique controversé, dont le prétendu droit au retour. Ils ont également appelé l'attention sur le fait que des membres du Hamas, groupe considéré à juste titre comme terroriste, occupaient des postes clefs au sein de l'UNRWA. Ils ont averti que soutenir une organisation politique constituait une utilisation abusive des fonds de la communauté internationale. Les questions qu'ils avaient adressées à l'ancien Commissaire général, traitées par le mépris, se sont vu opposer une fin de non-recevoir, et la communauté internationale a fermé les yeux sur les manquements en question pendant des années, jusqu'à ces récentes affaires de corruption. La corruption et l'inefficacité de l'Office ne se limitent pas au comportement de sa direction : toutes ses activités devraient être examinées à la loupe par la communauté internationale et les pays donateurs.

27. Bien qu'il soit évident que les activités humanitaires sont nécessaires, Israël se demande si la campagne politique que mène l'UNRWA contribue au bien-être de ceux qui en ont besoin, ou si elle ne sert pas plutôt à promouvoir la politique anti-Israël des Palestiniens et à prolonger le conflit. Dans les faits, l'Office n'est plus une simple organisation humanitaire : il est devenu également une organisation politique dont les activités politiques prennent le pas sur les activités humanitaires.

28. La crise budgétaire qui frappe l'UNRWA n'est pas un phénomène ponctuel et elle ne se résoudra pas en restructurant le budget. Le problème revient chaque année, du fait de la définition par l'Office de ce qu'est un réfugié. Quand l'UNRWA a été créé, en 1948, son mandat concernait 750 000 réfugiés. Aujourd'hui, l'Office estime le nombre de réfugiés de Palestine à 5,5 millions, ce qui pousse à se demander comment ce nombre a pu croître dans de telles proportions. La définition politique d'un réfugié qu'applique l'UNRWA est différente de celle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). D'après le mandat du HCR, l'admissibilité au statut de réfugié est examinée au cas par cas. En revanche, l'UNRWA applique une politique générale en vertu de laquelle ce statut est accordé à tous les descendants de Palestiniens devenus des réfugiés en 1948. Cette définition du réfugié est nuisible, car elle donne à 5,5 millions

d'individus l'espoir vain qu'ils retourneront dans des foyers qui n'existent plus ou dans lesquels ils n'ont jamais vécu eux-mêmes. Elle est également injuste, aussi bien envers les Palestiniens, qu'elle condamne à un statut d'éternels réfugiés, qu'envers les Israéliens, pour qui la concrétisation de cet espoir de retour signifierait, dans les faits, la fin d'Israël en tant que foyer du peuple juif. Une telle issue n'engendrerait ni paix ni justice. L'UNRWA considère également comme des réfugiés les personnes qui se sont réinstallées dans d'autres pays et en sont devenues des ressortissants à part entière ; de l'argent est donc détourné de celles et ceux qui en ont vraiment besoin. L'Office préfère accroître le nombre de réfugiés plutôt qu'aider les gens à se réinstaller ou à s'intégrer, afin de faire avancer sa cause politique.

29. L'UNRWA étant l'un des employeurs les plus importants dans la zone sous contrôle palestinien, les dirigeants palestiniens ont tout intérêt à perpétuer le problème des réfugiés et à faire en sorte qu'il ne soit jamais résolu. La majorité des personnes qui travaillent pour l'UNRWA bénéficient également des prestations de l'Office ; certains des habitants de Gaza travaillent pour l'UNRWA le jour, et sont activistes du Hamas la nuit. La supervision du comportement et des activités de l'UNRWA doit être renforcée et aucun effort ne doit être ménagé pour s'assurer qu'il n'y ait pas de collusion entre le Hamas et l'UNRWA à Gaza.

30. Compte tenu des résultats de la dernière enquête du Bureau des services de contrôle interne, les informations fournies par l'UNRWA devraient être remises en question et vérifiées soigneusement quand une aide financière est envisagée. Si l'on veut aider les réfugiés de Palestine, il faudrait trouver de meilleurs dispositifs d'assistance pour permettre l'aide humanitaire sans financer les politiques et la corruption. Israël garde l'espoir qu'une solution politique puisse être trouvée. À cette fin, il faut mettre un terme au mandat de l'UNRWA et les services humanitaires qu'il fournit doivent être réorganisés progressivement. Celles et ceux qui sont dans le besoin méritent une aide humanitaire vraie et apolitique.

31. **M. Kvalheim** (Norvège) dit que l'UNRWA joue un rôle indispensable en offrant des emplois, en contribuant à l'activité économique et en stabilisant la région. Par conséquent, il doit absolument pouvoir continuer à assurer des services de base et essentiels, car aucune autre organisation ne peut fournir de tels services aux réfugiés de Palestine les plus vulnérables.

32. La situation financière de l'UNRWA reste profondément préoccupante. La Norvège a augmenté le montant de ses contributions cette année et l'année

précédente pour que l'Office puisse continuer à exécuter son mandat. La hausse des contributions de la part des donateurs, existants et nouveaux, a comblé le déficit budgétaire de 2018 et montré toute l'importance que la communauté internationale attache aux réfugiés de Palestine et au bon fonctionnement de l'UNRWA. L'Office a pris les mesures nécessaires pour se réformer et utiliser au mieux ses ressources, mesures qui restent indispensables compte tenu des déficits budgétaires perpétuels auxquels il doit faire face. La crise qui l'a ébranlé en 2019, comme la crise financière qu'il a connue en 2018, est regrettable. Il faut donner suite rapidement et en profondeur aux conclusions formulées dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne.

33. Il convient de garder à l'esprit le rôle essentiel que joue l'UNRWA lorsqu'il répond aux besoins des réfugiés de Palestine et fait respecter leurs droits, ce qui est plus important que les problèmes de gestion actuels. La Norvège soutiendra la prorogation du mandat de l'Office pour une nouvelle période de trois ans lors de l'examen et de l'adoption des résolutions pertinentes, cette prorogation étant indispensable pour que les réfugiés de Palestine puissent continuer de bénéficier de services essentiels.

34. **M. Koba** (Indonésie) dit que l'Indonésie a toujours été solidaire du peuple palestinien et appuie sans réserve la solution des deux États fondée sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et sur les paramètres convenus au niveau international. Les réfugiés de Palestine figurent parmi les groupes les plus vulnérables dans les communautés où ils vivent, dans lesquelles ils souffrent de la pauvreté, de la montée du chômage et de la discrimination et où ils sont marginalisés et ne peuvent jouir pleinement de leurs droits humains. La situation est aggravée par les actes illicites incessants perpétrés par Israël, en particulier les activités de peuplement menées dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

35. La communauté internationale est collectivement responsable du sort des réfugiés de Palestine. Par conséquent, il faut aborder conjointement les problèmes humanitaires auxquels ceux-ci font face, jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée conformément au droit international, y compris les résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Les familles palestiniennes doivent être protégées, car elles continuent d'être déplacées et dépossédées de leur foyer et de leurs sources de revenus dans la violence. L'UNRWA joue un rôle vital dans la défense et la promotion des droits inaliénables des réfugiés de Palestine, notamment le droit à l'autodétermination et le droit au retour et à une indemnisation équitable.

36. Les Nations Unies doivent garantir un financement suffisant, durable et prévisible à l'UNRWA, dont la situation financière est de plus en plus catastrophique. Le Gouvernement indonésien a fourni un appui supplémentaire à l'Office en lui versant une contribution d'un million de dollars en 2019. Bien que la gestion de l'UNRWA doive absolument s'améliorer, il est impensable de couper les financements ou de fermer l'Office. Les mesures administratives rapidement prises par le Secrétaire général, qui devraient renforcer la crédibilité de l'Office, sont par conséquent accueillies avec satisfaction. Tous les États Membres devraient continuer d'appuyer résolument tous les projets de résolution présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, notamment en ce qui concerne le renouvellement du mandat de l'Office.

37. **M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale), qui déplore l'instabilité qui règne actuellement dans la région où l'UNRWA agit, dit que les besoins auxquels l'Office doit répondre augmentent à mesure que la situation empire. En raison des difficultés financières de l'UNRWA et des troubles que connaît Gaza, la population vit toujours une situation humanitaire critique. L'économie palestinienne fléchissant, les autorités sont vivement pressées d'améliorer les services destinés à la population. Le conflit qui touche la région a de graves répercussions sur les réfugiés de Palestine, qui continuent d'être déplacés. Il faut donc mobiliser davantage de ressources pour le budget de l'UNRWA.

38. Jusqu'à ce que les Israéliens et les Palestiniens parviennent à une solution politique durable et tant que d'autres conflits persisteront au Moyen-Orient, l'Office continuera de devoir fournir des services, créer des emplois et servir de vecteur d'activité économique et d'agent de stabilité dans la région, jouant en cela un rôle indispensable. La communauté internationale doit continuer de soutenir résolument l'UNRWA afin de le renforcer et de lui permettre de poursuivre sans interruption l'action humanitaire cruciale qui est la sienne.

39. **M. Mohsin** (Pakistan) dit que des générations entières de Palestiniens ont subi la dépossession et le déplacement, et que l'occupation illicite de leur patrie continue de les priver du droit fondamental d'y retourner. L'action de l'UNRWA demeure tant indispensable qu'inévitable, puisque le règlement équitable de la question palestinienne, en particulier, reste hors de portée. Or elle ne peut être maintenue sans un financement suffisant, prévisible et durable. Après le déficit de ressources sans précédent subi par l'Office l'année précédente, il est encourageant de voir que les donateurs, existants et nouveaux, ont augmenté leurs

contributions pour le combler. Toutefois, les difficultés n'ont pas toutes été surmontées et la communauté internationale ne doit pas faire défaut aux réfugiés de Palestine en négligeant leurs besoins humanitaires au profit d'intérêts partisans. La délégation pakistanaise demeure entièrement acquise à la cause du peuple palestinien et, en signe de solidarité, a versé une contribution supplémentaire de 250 000 dollars à l'UNRWA au cours des deux années précédentes.

40. **M. Azizan** (Malaisie) dit que l'UNRWA joue un rôle capital dans la préservation des droits et de la dignité des réfugiés de Palestine. La Malaisie est profondément préoccupée par la détérioration de la situation dans le Territoire palestinien occupé. La multiplication des attaques violentes a gravement entravé la capacité de l'Office à fournir des services de base aux Palestiniens, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les restrictions et les difficultés auxquelles le personnel de l'Office fait continuellement face dans ce territoire sont tout aussi préoccupantes.

41. La délégation malaisienne demande le rétablissement des droits inaliénables des Palestiniens, y compris la création d'un État de Palestine indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et rejette toute mesure unilatérale concernant le statut final de Jérusalem. Il est de la responsabilité collective de la communauté internationale de soulager les souffrances du peuple palestinien, en particulier de celles et ceux qui sont les plus vulnérables. La Malaisie continuera d'aider le peuple palestinien dans la mesure de ses capacités et de ses moyens ; elle se réaffirme favorable au renouvellement du mandat de l'Office, afin que celui-ci puisse continuer à fournir des services essentiels aux réfugiés de Palestine.

42. **M<sup>me</sup> Konieczny** (Luxembourg) dit que l'UNRWA est un garant de stabilité pour plus de 5,5 millions de réfugiés de Palestine, auprès desquels il mène une action indispensable en matière de développement économique et d'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux de base. L'Office continue de remplir sa mission humanitaire en dépit d'un contexte de plus en plus précaire, notamment dans les Territoires palestiniens occupés et en Syrie, où la liste des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis contre la population civile ne fait que s'allonger. Il convient de saluer le courage du personnel de l'UNRWA, qui travaille souvent au péril de sa vie.

43. Il est indispensable de trouver une solution juste et durable à la question des réfugiés de Palestine dans le cadre d'une paix négociée fondée sur la coexistence de

deux États : un État de Palestine souverain, indépendant et démocratique, vivant dans la paix et la sécurité à côté de l'État d'Israël, avec Jérusalem comme capitale des deux États. La communauté internationale ne peut pas se permettre de faire preuve de lassitude devant le conflit israélo-palestinien et la situation des réfugiés de Palestine.

44. Le Luxembourg encourage l'UNRWA dans ses efforts de réforme interne et compte que celui-ci conservera l'appui dont il a besoin pour exercer pleinement son mandat. Au vu du rôle stabilisateur crucial que joue l'UNRWA dans la région et de la situation financière critique dans laquelle il se trouve, la délégation luxembourgeoise exhorte tous les donateurs à assumer les engagements pris. Réduire considérablement la capacité d'action de l'UNRWA dans son soutien aux réfugiés de Palestine aurait de graves conséquences humanitaires. La délégation luxembourgeoise continuera d'appuyer le travail de l'UNRWA et donne son soutien plein et entier au renouvellement du mandat de l'Office.

45. **M. Kirabaev** (Fédération de Russie) dit que la délégation russe a systématiquement appelé à un financement adéquat de l'UNRWA. On peut déplorer que le premier donateur de l'Office, les États-Unis, ait décidé de cesser de le financer, compte tenu de la grande qualité des services éducatifs et sanitaires que l'UNRWA fournit dans la région. Il y a lieu de féliciter le Commissaire général de l'UNRWA pour les mesures sans précédent qu'il a prises et qui ont permis à l'Office de surmonter la grave crise budgétaire qu'il traverse. Contrairement à de nombreux autres organismes internationaux œuvrant dans le domaine humanitaire, l'Office a réussi à conserver une attitude sensiblement équilibrée et impartiale, exécutant son vaste mandat et évitant la politisation malgré les pressions auxquelles il était soumis.

46. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a alloué à l'Office 10 millions de dollars qui devront lui être versés avant 2021 et a déjà procédé aux trois premiers versements. Membre permanent du Conseil de sécurité et participant actif au Quatuor pour le Moyen-Orient, la Fédération de Russie est très désireuse de nouer des relations de respect mutuel avec les Palestiniens et de contribuer au processus de paix au Moyen-Orient. La question des réfugiés est de nature politique et concerne le statut final. Toute autre manière de présenter la situation est vaine et s'écarte des fondements internationalement reconnus d'une paix au Moyen-Orient. Aider et soutenir l'UNRWA sur tous les plans fera avancer le processus de paix au Moyen-Orient conformément au droit international, en contribuant à une solution fondée sur deux États vivant côte à côte

dans la paix et la sécurité. Enfin, la Fédération de Russie soutient la prorogation du mandat de l'Office pour trois années supplémentaires.

47. **M. Sanchez Kiesslich** (Mexique) dit que le travail de l'UNRWA est essentiel au bien-être des réfugiés de Palestine et à l'exercice de leurs droits humains, et que l'Office demeurera indispensable aussi longtemps que la question du statut définitif de ces réfugiés ne sera pas tranchée. L'expérience accumulée par l'Office depuis sa création lui donne une connaissance incomparable des besoins de ses bénéficiaires et de l'évolution des situations politique et socioéconomique qui ont des répercussions sur la population. L'instabilité qui règne actuellement au Moyen-Orient a eu de graves effets sur la situation économique, sociale et humanitaire de la population civile, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants. Les crises qui se sont récemment fait jour dans la région ont eu pour résultat une augmentation continue du nombre de réfugiés de Palestine et de personnes déplacées.

48. La communauté internationale et l'office doivent conjuguer leurs efforts pour que l'aide humanitaire nécessaire puisse être fournie. Outre qu'ils constituent une contribution tangible sur le plan humanitaire, les services assurés par l'UNRWA devraient être considérés comme primordiaux compte tenu de l'instabilité régionale actuelle. L'UNRWA est donc essentiel à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable dans cette région, notamment celui consistant à faire en sorte que les réfugiés de Palestine ne soient pas « laissés pour compte ». Faute de ressources, l'Office a des difficultés à mener à bien ses activités essentielles, ce qui compromet la prestation de services de base à des millions de réfugiés de Palestine partout dans la région. Le Gouvernement mexicain envisage donc de verser une contribution supplémentaire à l'UNRWA.

49. Le Mexique s'engage de nouveau à collaborer avec la communauté internationale pour trouver une solution globale au conflit qui tienne compte des droits des deux parties et permette une coexistence pacifique à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions applicables des organes de l'ONU.

50. **M. Islam** (Bangladesh) dit que des millions de réfugiés de Palestine continuent de subir des décennies de déplacement forcé et d'exil et de se voir privés de leurs droits légitimes dans le cadre de ce qui constitue une des crises les plus regrettables et les plus longues dans l'histoire de l'humanité. Le déclin socioéconomique actuel du peuple palestinien est

profondément préoccupant, notamment les difficultés qu'a ce peuple à mettre en œuvre le Programme 2030. On est fondé à déplorer que, depuis la création de l'UNRWA, il reste impossible de trouver une solution politique pacifique, juste et viable à la crise.

51. L'occupation israélienne contribue de façon directe à prolonger la pauvreté, le chômage et la crise humanitaire qui sévit dans le Territoire palestinien occupé. La communauté internationale doit honorer l'engagement qu'elle a pris de ne laisser personne de côté en répondant aux besoins et en faisant respecter les droits légitimes des Palestiniens compte tenu de leurs difficultés politiques, sociales, économiques et culturelles, en veillant à ce que le financement de l'UNRWA soit prévisible et durable. Le Bangladesh continuera de jouer son rôle du mieux qu'il peut. Les programmes et les services humanitaires qu'offre l'UNRWA demeurent indispensables au bien-être, au développement et à la protection des réfugiés de Palestine ainsi qu'à la stabilité de la région. L'Office a également besoin de suffisamment de ressources pour exécuter ses mandats. La crise financière de ces dernières années met en péril les programmes essentiels d'aide aux Palestiniens que l'Office mène en matière de santé, d'éducation, de secours et d'assistance d'urgence.

52. La sûreté et la sécurité des membres du personnel de l'UNRWA sont un sujet de vive préoccupation : leur protection devrait être une priorité absolue car ils travaillent dans des situations complexes et précaires sur le terrain. Le Bangladesh appuie fermement le renouvellement du mandat de l'Office et restera aux côtés de la communauté internationale à cette fin.

53. **M. Viera Salazar** (Équateur) dit que sa délégation félicite l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et son personnel pour tout le travail accompli et l'aide fournie aux réfugiés palestiniens. L'Office joue un rôle crucial sur le terrain, en contribuant à la stabilité régionale et à la mise en œuvre du Programme 2030. Elle contribue également au bien-être et au développement humain de plusieurs générations de réfugiés de Palestine.

54. L'Équateur réaffirme son soutien à l'Office et à son mandat consistant à fournir une aide humanitaire et un appui au développement aux populations touchées, ainsi qu'aux efforts visant à protéger plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens dans toutes ses zones d'opération. Compte tenu des difficultés financières auxquelles l'Office se heurte, la délégation équatorienne invite tous les États qui sont en mesure d'augmenter leurs contributions volontaires à le faire,

afin de lui assurer un financement suffisant, prévisible et durable.

55. Sa délégation espère que des réformes essentielles seront mises en place pendant la transition à la tête de l'UNRWA, afin de renforcer ses mécanismes de transparence et de responsabilité. Enfin, les déplacements forcés, la violence et la grave situation économique en Palestine persistent, en raison de l'augmentation constante du nombre de réfugiés et de déplacés palestiniens. La délégation équatorienne demande que des progrès tangibles soient réalisés en vue de parvenir à une solution politique pacifique, définitive et juste pour les parties, fondée sur l'existence de deux États.

56. **M. Husni** (Soudan) dit que le peuple palestinien, tant dans les Territoires occupés qu'ailleurs, fait face à une détérioration de la situation humanitaire et à une diminution des moyens de subsistance en raison de la baisse du soutien apporté à l'UNRWA, qui depuis des décennies supervise les affaires de quelque 5,5 millions de réfugiés palestiniens. C'est ainsi que l'Office n'a pas pu couvrir les frais de fonctionnement des écoles, hôpitaux, programmes de réduction de la pauvreté et autres services sociaux. Toutefois, avec l'aide de partenaires, il a réussi à maintenir les écoles ouvertes et les hôpitaux en état de fonctionnement avec un personnel médical adéquat. Le Soudan félicite l'UNRWA d'avoir suivi une politique de rationalisation et de contrôle financiers qui lui a permis d'économiser 500 millions de dollars au cours des cinq dernières années, et demande qu'elle soit poursuivie jusqu'à ce que l'UNRWA puisse surmonter ses difficultés de financement.

57. Les efforts des donateurs, en particulier des 42 États qui sont devenus des donateurs pour la première fois ou qui ont augmenté leurs contributions, ont été les bienvenus. Les États devraient honorer les engagements qu'ils ont pris lors du Sommet humanitaire mondial et verser les contributions d'un montant total de 110 millions de dollars, qu'ils ont annoncées lors de la conférence de collecte de fonds qui s'est tenue à New York en juin 2019. L'UNRWA devrait poursuivre ses campagnes en ligne pour mobiliser le soutien individuel, en coopération avec les États dont les citoyens souhaitent apporter des contributions constructives à l'aide humanitaire.

58. Le Soudan invite l'UNRWA à poursuivre sa campagne numérique pour obtenir le soutien des divers pays qui sont disposés à participer à ses nobles efforts humanitaires. Il appelle également tous les pays donateurs à maintenir leur soutien et leur financement à l'UNRWA, afin de lui permettre de continuer à fournir

aux réfugiés palestiniens l'éducation, les soins de santé, l'emploi et le logement nécessaires. Le Soudan est pleinement favorable à la prorogation et au renouvellement du mandat de l'UNRWA pour les prochaines années, et souligne son appui total au droit du peuple palestinien à établir un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale.

59. **M<sup>me</sup> Samai** (Algérie) dit que les politiques hostiles et oppressives d'Israël, Puissance occupante, à l'encontre du peuple palestinien, ainsi que ses violations systématiques des lieux saints, ses plans de colonisation expansionnistes et son rejet de la paix sont les principales raisons de la nature prolongée du conflit, de l'exacerbation des souffrances du peuple palestinien et de l'aggravation des tensions dans la région. L'Algérie apprécie les efforts considérables déployés par l'UNRWA et le rôle central joué par l'Office pour alléger le fardeau des réfugiés palestiniens et leur apporter un minimum de dignité et de stabilité, notamment par l'éducation de plus d'un demi-million d'enfants. L'UNRWA procède également à un nombre incalculable de consultations médicales, à la réparation et à la construction de milliers de maisons et à la fourniture de services d'urgence à des millions de réfugiés.

60. Compte tenu du désespoir et de la frustration ressentis par les réfugiés palestiniens en raison des répercussions économiques et sociales de l'embargo oppressif sur Gaza et de l'instabilité dans la région, ainsi que des circonstances onéreuses et dangereuses dans lesquelles le personnel de l'UNRWA effectue son travail humanitaire, il est regrettable que les pays donateurs aient suspendu leur aide financière à l'Office sans attendre la publication des conclusions de l'enquête actuelle des Nations Unies concernant les récentes allégations. Cette décision a été prise à un moment où les ressources financières diminuaient et où les besoins des réfugiés augmentaient régulièrement.

61. L'Algérie exhorte donc la communauté internationale à assumer toutes ses responsabilités, non seulement pour alléger les pressions financières sur l'UNRWA, mais aussi pour trouver de nouveaux mécanismes de financement qui assureront la pérennité de l'Office, qui représente le seul espoir pour 5,5 millions de réfugiés. Vu l'importance considérable de l'UNRWA, il serait injuste de raccourcir son mandat de trois ans à un an. L'Algérie n'approuve donc aucune modification de la durée du mandat.

62. Il faut trouver une solution à la crise financière que traverse l'UNRWA afin de remédier à la crise humanitaire qui sévit actuellement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

L'Algérie appelle la communauté internationale à voter en faveur de la prorogation du mandat de l'UNRWA et à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution qui mettrait fin à l'occupation israélienne et permettrait au peuple palestinien non seulement d'établir un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, mais aussi de contrôler ses ressources naturelles.

63. **L'archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège) déclare que le Saint-Siège félicite l'UNRWA et son personnel pour la grande diversité des activités humanitaires et de développement qu'ils ont menées en fonction des besoins des bénéficiaires, y compris la réouverture de 709 écoles pour l'année scolaire 2019. Sans programmes éducatifs solides, qui dépendent d'un soutien financier régulier et prévisible, des milliers d'élèves seraient soumis au chômage, à la pauvreté et au désespoir. La situation à Gaza grève davantage des ressources déjà très sollicitées et confirme la nécessité de poursuivre le travail essentiel de l'Office, afin de pouvoir répondre aux besoins des réfugiés.

64. La persistance de sa situation financière précaire est l'un des principaux défis auxquels l'UNRWA fait face, car il est menacé par les réductions et le recul des contributions des États donateurs. La politisation de l'aide humanitaire doit être évitée, car de telles insuffisances ont de graves répercussions sur les plus vulnérables, notamment les familles laissées sans abri par la guerre en Syrie, les personnes handicapées et celles qui ont besoin d'une aide nutritionnelle. Un autre défi résulte de tentatives de redéfinition des réfugiés de Palestine, visant à limiter la désignation aux membres survivants de la génération de 1948 et à forcer les descendants vivant ailleurs à être traités comme des citoyens de leur pays d'accueil. Une telle recatégorisation priverait la grande majorité des réfugiés palestiniens de l'aide de l'UNRWA, ce qui aggraverait considérablement leur situation et ferait peser un fardeau sur leurs pays d'accueil à un moment où les tensions régionales sont fortes. Elle dispenserait aussi effectivement les parties responsables de trouver une solution à la question des réfugiés, comme le prévoient la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

65. Les partisans et les détracteurs de l'UNRWA s'accordent à dire qu'après 70 ans, la situation des réfugiés palestiniens a duré beaucoup trop longtemps. La citoyenneté étant la première ligne de défense des droits de l'homme, personne ne devrait être apatride. En l'absence d'un accord de paix permanent pour garantir et défendre les droits des réfugiés palestiniens, l'UNRWA mérite le plein soutien des États Membres et les réfugiés palestiniens doivent pouvoir compter sur la solidarité indéfectible de la communauté internationale.

Le Saint-Siège espère qu'une solution juste et durable sera trouvée dans le cadre de la reprise des négociations, en vue de parvenir à une solution à deux États qui permettrait à Israël et à un État palestinien de vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

66. **M<sup>me</sup> Elarja Flitti** (Observatrice de la Ligue des États arabes) dit que, compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient et de l'incapacité de la communauté internationale d'assurer le respect du mandat international approuvé par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine, la question des réfugiés, l'une des cinq questions relatives au statut final, doit être réglée par des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens, pour la pleine application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Dans l'attente de ce règlement, la communauté internationale doit continuer à apporter un soutien global aux réfugiés palestiniens dans les zones desservies par l'UNRWA.

67. La Ligue des États arabes est préoccupée par la grave détérioration des conditions socio-économiques des réfugiés palestiniens, mais aussi par les pratiques israéliennes en Palestine et ailleurs, y compris dans la région du Golan, telles que la violence, la destruction, les déplacements forcés et les restrictions à la liberté de mouvement des civils palestiniens, sans parler de l'embargo sur Gaza, de l'érosion de la liberté d'expression et de réunion, ou de la suppression par les forces israéliennes des manifestations populaires pacifiques. Ces pratiques ont eu des effets néfastes sur la résilience de l'UNRWA et sa capacité de remplir son mandat.

68. La Ligue des États arabes souligne l'importance du travail accompli par l'UNRWA, malgré la crise, et sa contribution efficace à la préservation de la stabilité régionale, tant dans les camps de réfugiés que dans les communautés d'accueil. Il est toutefois regrettable que certaines allégations relatives à l'UNRWA aient fait l'objet de fuites dans les médias avant la conclusion des enquêtes pertinentes menées par l'Organisation des Nations Unies. La Ligue a salué les résultats des enquêtes internes, qui ont montré que les allégations de fraude et de corruption étaient infondées. Il est important de rétablir la confiance internationale dans l'UNRWA et dans son travail exemplaire effectué dans un environnement complexe et instable.

69. La Ligue engage la communauté internationale à renouveler le mandat de l'UNRWA pour la période applicable et à poursuivre son soutien généreux à ses programmes vitaux. La communauté internationale devrait éviter de politiser l'action humanitaire, d'autant

plus que les contributions volontaires sont directement affectées aux services de base de l'UNRWA pour l'éducation des enfants et les soins de santé aux familles. La Ligue prie également les pays amis qui ont gelé l'assistance à l'UNRWA de reconsidérer cette décision et d'aider à renforcer son mandat.

70. Les efforts déployés par les Nations Unies, les pays donateurs et les États hôtes pour apporter des contributions nouvelles ou accrues ont été salués, et des efforts supplémentaires doivent être faits pour combler le déficit de financement. Les États Membres doivent voter en faveur de la résolution visant à proroger de trois ans le mandat de l'UNRWA et à promouvoir le droit des réfugiés palestiniens à l'autodétermination et le droit d'établir un État indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

71. **M. Saunders** (Administrateur chargé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), remerciant les États Membres pour leurs messages forts et cohérents de soutien à l'UNRWA et à sa mission, dit qu'il se fait l'écho de leurs louanges auprès du personnel de l'UNRWA, constitué de professionnels dévoués travaillant souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Il exprime donc sa sincère reconnaissance aux autorités d'accueil pour leur générosité et leur soutien sans faille aux réfugiés palestiniens, malgré le fardeau considérable que cela représente.

72. Il est essentiel de ne pas perdre de vue l'efficacité et la fiabilité de l'UNRWA en tant que partenaire ; il se réjouit donc que de nombreux États Membres aient souligné les résultats positifs obtenus par l'Office. Dans son récent rapport, le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales a félicité l'Office pour la force de ses effectifs, son système de suivi solide et axé sur les résultats, les capacités techniques de ses programmes d'éducation et de santé et sa capacité avérée à fonctionner efficacement tout en continuant à adopter une approche à la fois prudente et rigoureuse de la gestion des risques, et une position stratégique sur le choix des partenaires et les modalités de coopération.

73. La parité des sexes a été atteinte dans les écoles de l'UNRWA et les 500 000 élèves apprennent à penser de manière critique, en intégrant les valeurs des droits humains et de la tolérance. Les progrès du système éducatif de l'Office se reflètent dans les résultats des élèves, qui surpassent constamment leurs pairs dans les écoles publiques et dépassent la moyenne dans les évaluations internationales, comme l'a validé la Banque mondiale. Les cliniques de l'UNRWA utilisent une

approche innovante pour les soins centrés sur la famille, avec 8,5 millions de visites de patients chaque année. En outre, ses programmes d'éducation, de santé et d'urgence en Syrie ont servi de modèle pour la fourniture de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence. Son programme d'éducation d'urgence suite à la guerre en Syrie est maintenant utilisé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organismes d'aide humanitaire dans le monde entier. L'Office s'efforce également de soutenir les personnes handicapées, la majorité de ses installations ayant été rendues plus accessibles. Dans les circonstances actuelles, il n'y a pas d'alternative à l'UNRWA pour la prestation de ces services. Tant que son mandat se poursuit, l'Office est déterminé à continuer de fournir une assistance de la plus haute qualité et de la plus grande rentabilité possible.

74. Alors qu'il a été constaté que sa mission humanitaire se déroulait dans une situation politisée, l'UNRWA souhaite seulement être autorisé à se concentrer sur le travail humanitaire et de développement. À cet égard, ses fonds doivent s'épuiser dans deux semaines, ce qui le place donc face à des choix très difficiles, notamment l'éventuelle réduction, voire la cessation, de ses services. L'Administrateur de l'Office exhorte les États qui sont en mesure de contribuer à l'effort par des apports supplémentaires à le faire, et ceux qui ont pris des engagements à les tenir dès que possible.

75. Le Bureau des services de contrôle interne a souligné que son enquête n'avait révélé ni corruption ni fraude à l'UNRWA. L'intégrité des opérations de l'Office n'est donc pas remise en question. Sa mission est plus essentielle que jamais et il demeure résolu à soutenir les personnes vulnérables et à aider au développement humain de millions de réfugiés palestiniens dans l'attente d'une solution juste et durable à leur sort. Cette solution ne peut être obtenue qu'avec le soutien des États Membres, avec lesquels il se réjouit de travailler en partenariat.

#### *Déclarations faites au titre du droit de réponse*

76. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) regrette que le représentant israélien ait été autorisé à faire des déclarations provocatrices, quoique sans surprise, au sein de la Commission, lieu destiné à la diplomatie et aux échanges civils plutôt qu'à des attaques hostiles contre un organisme des Nations Unies, l'UNRWA, avec des allégations de corruption sans fondement qui se sont déjà révélées fausses. Les prétendues préoccupations du représentant israélien concernant les fonds fournis par la communauté internationale et les dépenses supportées par les Nations

Unies découlant du conflit seraient émouvantes si elles n'étaient pas aussi hypocrites.

77. Il y a une solution claire au problème : Israël doit cesser d'entraver les droits du peuple palestinien ; mettre un terme à la violation de son droit à l'autodétermination ; cesser de nier son droit au retour ; et l'indemniser équitablement pour les pertes, les traumatismes et les souffrances qu'il a subies pendant plus de 70 ans. En outre, Israël devrait cesser de feindre de s'inquiéter des milliards de dollars de financement international dépensés depuis des décennies et de mettre un pansement humanitaire sur la plaie qu'il refuse lui-même de refermer et continue d'aggraver, faisant obstacle à toute tentative de réaliser une solution juste, niant de manière flagrante les droits du peuple palestinien et enfreignant ostensiblement le droit international et les résolutions des Nations Unies. La préoccupation que nourrit Israël à l'égard de la communauté internationale et de son bien-être ne semble pas s'étendre aux dommages infligés au système international et à son ordre fondé sur des lois et des règles, ainsi qu'à tout un peuple, génération après génération.

78. La solution ne peut être trouvée en privant un peuple dans le besoin et des millions de réfugiés d'aide internationale. La défense des droits est le seul moyen de réparer l'injustice. En prônant une solution juste et le respect des droits des réfugiés, l'UNRWA s'inscrit pleinement dans le cadre du mandat de l'Assemblée générale et des résolutions pertinentes sur la question. Il est douteux que l'humanitarisme puisse être dissocié des droits de l'homme et qu'une solution puisse être dissociée des droits et de la justice. La responsabilité fait actuellement défaut, mais c'est l'unique façon de mettre fin à cette impunité et à cette injustice et de trouver une solution politique permettant de donner aux peuples palestinien et israélien la chance de vivre en paix, en sécurité, dans la dignité et l'égalité entre eux. Une telle solution soulagerait également la communauté internationale de la charge que représente la fourniture d'un soutien et d'une assistance pour faire face aux conséquences humanitaires et humaines du conflit en cours et à son incidence sur la paix et la sécurité régionales et mondiales.

79. La délégation palestinienne rejette les discours sans fondement par lesquels d'aucuns tentent de redéfinir la condition des réfugiés de Palestine afin de les priver de leur statut et de leurs droits. Ces droits n'ont pas diminué avec le temps. Si les droits humains peuvent malheureusement être violés, ils ne peuvent être niés, quel que soit le discours. En outre, le droit au retour des réfugiés palestiniens n'est pas une revendication ; il s'agit d'un droit individuel et collectif

auquel tous les réfugiés ont droit. Pour les réfugiés palestiniens, ce droit a été explicitement affirmé dans la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et réaffirmé dans plus de 150 résolutions ultérieures. On ne saurait réfuter un tel droit simplement pour faire place à l'argumentaire et à la stratégie d'Israël, qui souhaite instaurer une majorité juive.

80. En 1948, les réfugiés palestiniens étaient un peu plus de 750 000. D'importantes souffrances humaines auraient pu être évitées si on leur avait permis de retrouver leurs foyers, leurs terres et leurs biens après la fin des hostilités et la signature de l'armistice en 1949. Le sort de 5,5 millions de réfugiés aujourd'hui aurait pu être évité. Les tentatives visant à refuser le statut de réfugié aux descendants palestiniens sont également sans fondement et rejetées, comme l'ont précisé les Nations Unies en vertu du droit international. Dans le cadre du droit international et conformément au principe de l'unité de la famille, les enfants de réfugiés et leurs descendants sont également réputés réfugiés dans l'attente d'une solution durable. Les réfugiés palestiniens ne sont pas l'exception à cette règle, qui a été appliquée à toutes les autres situations de réfugiés prolongées dans le monde. À cet égard, la délégation palestinienne rappelle la déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et l'appel au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité, y compris dans des situations prolongées.

81. Les affirmations selon lesquelles l'UNRWA est le problème, ou que l'Office perpétue en quelque sorte la question des réfugiés, sont absurdes et offensantes. Le problème des réfugiés palestiniens persiste en raison de l'incapacité à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à résoudre la question de Palestine de manière juste, ainsi que du déni, de l'obstruction et de la violation des droits du peuple palestinien par Israël. Avec ou sans l'UNRWA, les réfugiés palestiniens existeraient toujours en l'absence de solution. Blâmer, discréditer ou délégitimer l'UNRWA ou les réfugiés palestiniens pour la poursuite de la crise est inacceptable et doit être dénoncé. Le soutien de la communauté internationale et le travail de l'UNRWA constituent des actes humains, qui sont sources de vivres, d'espoir et de survie, jusqu'à ce que les droits soient rétablis et que la justice et la paix règnent. Les fortes déclarations de soutien et de solidarité, tant pour les réfugiés palestiniens que pour l'UNRWA, sont donc encourageantes. La délégation palestinienne espère que ce soutien se traduira par un financement urgent de l'Office et par une approbation massive de son mandat lorsque la Commission se prononcera sur son renouvellement.

82. **M. Bromberg** (Israël) dit que si la tentative de sa délégation de répondre aux remarques faites par le

représentant syrien est peut-être vaine, elle est contrainte de le faire en raison de leur degré d'absurdité et de cynisme, ainsi que de la tentative manifeste de détourner l'attention de la réalité en Syrie. En réponse à l'attaque de la représentante syrienne contre Israël et à son affirmation selon laquelle Israël est la seule cause de la souffrance des Palestiniens en Syrie, il est important de rappeler qu'en 1948, Israël avait accepté le plan de partage. Par contre, les Arabes ne l'avaient pas fait et avaient plutôt décidé d'attaquer Israël. La Syrie a été l'un des premiers et principaux pays dans cette attaque, qui visait à effacer l'existence d'Israël ; Israël, cependant, avait pris le dessus.

83. La représentante syrienne s'est félicitée de l'hospitalité accordée par les autorités syriennes à leurs frères palestiniens, en déclarant qu'ils bénéficiaient du même traitement que les ressortissants syriens. Cependant, étant donné que les Palestiniens sont dans des camps de réfugiés en Syrie depuis 70 ans, où, selon les Syriens, ils ont besoin de l'aide de l'UNRWA, on voit mal quel type de fraternité existe en Syrie. Cela dit, puisque la représentante de la Syrie parle au nom d'un régime qui a causé le massacre d'environ un demi-million de personnes, il est logique qu'elle affirme que les Palestiniens sont traités de la même manière que les Syriens. Il n'en reste pas moins que, le mauvais traitement des réfugiés par la Syrie a été réaffirmé par l'actuel commissaire général de l'UNRWA, qui a déclaré que les réfugiés palestiniens de Syrie ne souhaitaient pas rentrer chez eux, mais plutôt immigrer dans d'autres pays.

*La séance est levée à 17 h 10.*